

MAIRIE D'ECOYEUX
REUNION DU CONSEIL
SEANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 05/07/2023

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : Mmes LAFAYE, CHASSELOUP, DELCROIX, LACROIX, BARBRAUD, VETELET,

MM. GILLARD, LAROCHE, LIGNÉ, BAIOLA, OUZEAU, CAILLAULT,

Absent excusé : M. RAGONNAUD pouvoir à Mme BARBRAUD.

Mme LE ROUX pouvoir à M. LIGNÉ.

Mme COSSON pouvoir à M. GILLARD

M. Pascal CAILLAULT a été élu secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

Le conseil débute par la visite du chantier des nouveaux ateliers puis enchaine sur la reconnaissance du tracé de la future voie parallèle à la route romaine et cheminement doux pour relier l'entrée côté Saintes au cœur du bourg.

Accord de subvention « Façade » dans le cadre de l'Opération Programmée de ('Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) multisites centre-ville et centres bourgs (202307D001)

Monsieur le Maire d'Écoyeux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention n°017PR0018 de l'OPAH-RU, signée le 9 juillet 2018, pour une période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, qui définit des objectifs et les engagements de chacun des partenaires signataires, et qui précise que de nouveaux règlements d'attribution devront être élaborés (article 5.3), notamment pour la subvention « Façade »,

Vu la délibération n°2018-280 du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2018, envoyée au contrôle de légalité le 27 décembre 2018, adoptant les modalités d'octrois de la subvention Façade » dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de la CDA de Saintes et dans les communes ciblées Renouveau Urbain (OPAH-RU),

Vu la délibération n°2023-112 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2023, transmise au contrôle de légalité le 19 juin 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, et notamment le point n°28 : « attribuer les subventions aux particuliers dans le cadre des orientations du PLH 2017-2022 et dans le respect du protocole partenariat de l'OPAH-RU en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2023 au 65748 subvention au personnes de droits privés, Considérant les modalités d'attribution et le règlement adopté précisant le soutien financier fixé, par immeuble, à hauteur de 20 % du montant HT des travaux subventionnables plafonnés à :

- 2 000 € versés par ta CDA de Saintes,

- 2 000 € versés par la commune en RU où se situeront les travaux.

Considérant que le dossier ci-dessous entre dans le cadre du dispositif précité et répond à l'ensemble des critères d'éligibilité inscrits au règlement d'attribution :

Monsieur Dominique BROSSEAU sollicite une subvention pour des travaux de rénovation de façade concernant le logement situé 7 rue de la République à Ecoyeux. Il remplit tous les critères d'éligibilité et le montant de la subvention pouvant lui être attribué, s'élève à 2 000 € sur un total de travaux de 29 169,73 € H.T. La CDA de Saintes lui attribue une subvention de 2 000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient que la commune attribue aussi une subvention de 2000€. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'attribuer une subvention de 2 000 € à Monsieur Dominique BROSSEAU pour des travaux de rénovation de façade du logement situé 7 rue de la République à Ecoyeux.

Le versement de la subvention sera conditionné à la production d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux sans réserve.

Réfection de la toiture du bâtiment Rue de la Laiterie (202307D002)

Monsieur le Maire présente un devis pour la reprise de la toiture du bâtiment communal rue de la Laiterie. Le devis d'un montant de 22 938€HT provenant de la Société OLIVIER d'Orignolles. Monsieur le Maire informe qu'une subvention est mobilisable auprès du Conseil Départemental pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Nouvelle Salle du conseil – modification des ouvertures (202307D003)

Monsieur le Maire rappelle la délibération 202306D003 concernant la réalisation des ouvertures par le chantier d'insertion LE SAS dans la future salle du conseil.

Monsieur le Maire présente un devis de la société Esprit Bois pour la réalisation des ouvertures remplissant les critères de l'Architecte des Bâtiments de France d'un montant de 12 487,38€HT.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention est mobilisable auprès du Conseil Départemental pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Plantation de Haies le long du terrain de sport et de l'Arboretum (202307D004)

Monsieur le Maire, ainsi que la Conseillère déléguée, rappellent le projet pédagogique de l'École en partenariat avec une association de la commune et le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente un devis de 5 128,40€HT pour l'achat des végétaux nécessaires à la plantation des haies.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention est mobilisable auprès du Conseil Départemental pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Devis divers

Monsieur le Maire présente un devis pour la réalisation de panneaux directionnelles indiquant les toilettes publiques pour un montant de 355,76€HT ainsi qu'un devis de TERRADIS pour l'achat de chevalets contenant des graines mélangées pour les pieds des murs d'un montant de 1260€HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis présentés.

Informations Diverses

Monsieur le Maire, Pascal GILLARD, informe qu'une entreprise du secteur souhaite s'installer sur le terrain artisanal communal à l'entrée du bourg. L'entreprise souhaite pouvoir louer le terrain assez rapidement, aussi Monsieur le Maire demande au conseil de pouvoir négocier les conditions d'installation directement avec le chef d'entreprise.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à négocier avec l'entreprise mais souhaite être informé dès que possible du plan d'implantation sur tout ou partie de la parcelle.

Monsieur le Maire rappelle la Cérémonie du 15 aout, l'invitation sera envoyée à tous les membres du Conseil. Monsieur le Maire souhaite une bonne représentation des élus d'Écoyeux ne serait-ce qu'au monument des Pinarderies sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de Police Municipale partagée dans lequel la commune est partie prenante. Monsieur le Maire précise que la vidéosurveillance n'est pas à l'ordre du jour, que les réflexions s'orientent vers la création d'une Police Municipale Partagée.

Par la suite un point est fait sur la fête au village 2023. Encore une fois la météo n'a pas facilité la tenue de l'évènement. La projection du film a dû être interrompue et le feu d'artifice tiré plus tôt...

Le format de la fête au village va être adapté pour être regroupé avec une autre manifestation estivale.

Monsieur le Maire clôt son intervention en faisant un point concernant des futurs travaux sur les bâtiments communaux. Notamment, il présente un devis pour la réalisation d'ouvertures en bois à la salle des Anciennes Halles. Monsieur le Maire informe de la mise aux normes PMR des toilettes publiques place des ateliers.

Le quatrième Adjoint, Mickael LIGNÉ, fait un point sur les colis de Noël 2023.

Il présente le contenant ainsi que le contenu du colis pour 2023.

A cette occasion le devis d'un montant de 442,20€ pour l'achat de pétillant est validé.

Reste à obtenir le devis du chocolatier et des galettes de Beurly.

Séance levée à 22 heures 15